



**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 MARS 2026 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, LAMIRAL Stéphane, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BLANCHIN Julien, DANTIN Jean-Jacques, GANDY Sandrine, GUILBERT Laure, MASSON Jean-Jacques, PADERNOZ René, SULPICE Pierre et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme GANDY Sandrine à Mme CHALBOS Stéphanie
M. MASSON Jean-Jacques à M. MILLION-BRODAZ Patrick
M. PADERNOZ René à Mme BOLLIET Claudine
M. SULPICE Pierre à Mme BOIRON Laurence
M. VIGNE Cédric à M. MOIROUD François

Suppléant :

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Débat d'Orientation Budgétaire - Budget principal
- ❖ Question diverse

Le procès-verbal du conseil communautaire du 9 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

❖ Débat d'Orientation Budgétaire - Budget principal

Il est rappelé en préambule que les CFU du budget principal et des budgets annexes n'ont pas encore été validés, suite à l'incident informatique survenu dans l'application Hélios qui pilote la comptabilité et les finances des collectivités locales et des établissements publics locaux sur l'ensemble du département de la Savoie.

Il est espéré que les CFU pourront être approuvés au prochain Conseil.



Il est présenté ensuite un diaporama rappelant le contexte budgétaire et financier de la collectivité, ainsi que les propositions faites en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement (Cf document joint).

Concernant les produits issus de la fiscalité locale, ainsi que des dotations et compensations de l'Etat, il est souligné le manque de visibilité actuel. Il convient donc d'être prudent dans les prévisions budgétaires.

Concernant la participation de la CCY aux frais d'assainissement du camping des lacs, il est précisé que c'est une participation aux frais de fonctionnement de la STEP de St-Jean de Chevelu, pour laquelle une (vieille) convention entre la commune et l'intercommunalité a été signée.

Concernant les revenus des immeubles, il est bien rappelé que l'ADMR est locataire d'un local appartenant à la communauté de communes, et qu'à ce titre elle verse un loyer mensuel.

Concernant l'augmentation de la participation au CIAS de 7 000 €, il est expliqué que le budget du SSIAD est déficitaire au regard de la complexité des soins prodigués, et des frais des infirmières libérales.

Concernant les frais de bornage pour le camping du Flon, il est précisé qu'il s'agit de mettre en conformité le parcellaire cadastral du camping avec la surface réelle du tènement.

❖ Question diverse

- Suite audit au SMAPS

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est invitée à participer au second séminaire de travail sur le rôle et le fonctionnement du SMAPS, qui se tiendra le mercredi 4 mars à 18 h à la Maison du Lac (Nances).

Ce second séminaire portera essentiellement sur la gouvernance du Syndicat, son fonctionnement et sa relation avec les EPCI ; l'objectif étant d'établir un « pacte de gouvernance » pour la prochaine mandature.

M. le Président rappelle de nouveau l'importance du Syndicat dont le rôle est de venir en appui et en complément des collectivités locales, et souhaite que les prochains élus puissent s'investir davantage au sein de cette instance.

Séance levée à 21H25

Fait à Yenne, le 3 mars 2026

Le Président,
G. DUMOLLARD

